

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 22 janvier 2024

Faits saillants - Focus sur Davos

- **Vers des difficultés pour équilibrer le budget 2025**
- **Nomination de l'Allemand Stefan Walter au poste de directeur de la FINMA**
- **Absence de versement de dividendes par la BNS aux cantons pour la 2^{ème} année consécutive**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 25/01	Var. vs 18/01
EUR/CHF	0,9409	+0,0 %
USD/CHF	0,8635	-0,1 %
SMI	11 209	+0,21 %
Taux 10a	0,920 %	+37pb

Macroéconomie

Franc fort : Le président de la Banque nationale suisse (BNS), Thomas Jordan, a indiqué cette semaine que si l'appréciation du franc avait contribué à limiter l'inflation en Suisse, elle se révélait également douloureuse pour les entreprises nationales, rejoignant en cela les craintes récemment exprimées par l'association de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, Swissmen (cf. veille économique et financière du 8 au 12 janvier) quant à la compétitivité de leurs membres. Thomas Jordan a toutefois fait observer que l'appréciation réelle du CHF avait été beaucoup plus faible que l'appréciation nominale, signifiant par-là que la moindre inflation en Suisse que dans les pays partenaires atténuait l'effet négatif de l'appréciation du CHF pour les entreprises exportatrices. Le président de la BNS a avancé que l'économie suisse devrait s'en sortir relativement indemne, écartant tout risque de récession, ce qui ne présage pas de virage immédiat de la politique monétaire.

Finances publiques : Selon le plan financier 2025-2027 adopté fin novembre par le Conseil fédéral, l'équilibre du budget de la Confédération ne pourra pas être assuré dans les prochaines années en raison de déficits pouvant atteindre plus de 2,5 Mds CHF dès 2025. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a pris le 24 janvier des décisions préliminaires afin d'alléger le budget 2025. Parmi les mesures annoncées, le Conseil fédéral a indiqué vouloir comptabiliser les coûts liés aux réfugiés ukrainiens (1 Md CHF/an) en dépenses extraordinaires en 2025, pour la 4^{ème} année consécutive, afin de sortir ces dépenses du mécanisme du frein à l'endettement. Le Conseil fédéral a toutefois précisé que ces dépenses devraient progressivement sortir de la catégorie des dépenses extraordinaires, l'idée étant de comptabiliser à nouveau l'ensemble des dépenses liées à l'asile en tant que dépenses ordinaires au plus tard en 2028. Outre cette mesure, le Conseil fédéral entend réaliser des économies via le report de la mise en œuvre du projet concernant l'accueil extrafamilial des enfants (436 M CHF) ainsi que sur des réductions des contributions fédérales ou des apports à l'assurance-chômage, au fonds d'infrastructure ferroviaire et au fonds de développement régional (pour un total de 515 M CHF). L'ensemble de ces mesures pourrait permettre de réduire le déficit d'environ 2 Mds CHF, auxquelles s'ajouterait une réduction linéaire des dépenses dites « faiblement liées » (dépenses qui peuvent par exemple être décidées sans modification de la Constitution ou de la loi). Côté recettes, l'impôt sur le tabac serait relevé. Le Conseil fédéral admet toutefois que les mesures décidées à moyen terme ne suffiront pas à rééquilibrer durablement les finances fédérales, affectées notamment par la croissance rapide des dépenses de l'armée et des dépenses en faveur de l'AVS. Il a ainsi chargé le Département fédéral des finances de lui soumettre, d'ici à fin mars, les orientations possibles d'un réexamen approfondi des tâches fédérales et des subventions accordées par la Confédération.

Accord commercial Inde-Suisse : La Suisse et l'Inde ont annoncé cette semaine s'être entendus sur les grandes lignes de l'accord commercial, qui reste toutefois à finaliser, entre l'Inde et les Etats de l'AELE (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein) au terme de 16 ans de négociations. L'accord devrait contribuer à soutenir l'activité économique, les exportations suisses vers l'Inde ne représentant que 1,8 Md CHF, soit moins de 1% des exportations totales. Parmi les questions clés sur lesquelles un accord paraît avoir été trouvé, figurent la promotion des investissements et la protection des brevets, contestée jusqu'alors par l'industrie pharmaceutique, qui attend davantage de détails sur la protection de la propriété intellectuelle alors que l'Inde entend préserver son industrie des génériques. Aucune date précise n'a encore été arrêtée pour parvenir à une conclusion officielle.

Secteur financier

FINMA : Lors de sa séance du 24 janvier, le Conseil fédéral a approuvé la nomination de l'allemand Stefan Walter au poste de directeur de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Il prendra ses fonctions le 1^{er} avril prochain. Alors que son prédécesseur, Urban Angehrn, démissionnaire en septembre 2023, sur la base invoquée de raisons de santé au terme de deux ans d'exercice, était issu du monde des assurances, Walter apparaît comme un « vrai » spécialiste de la supervision bancaire et des marchés financiers. L'intéressé a notamment été en charge de 2014 à 2020 de la surveillance des banques systémique au sein de la zone euro. Sur son dernier poste de « Surveillance horizontale » de la BCE, il a, entre autres, assuré la conception et la réalisation des tests de résistance. Auparavant, il avait occupé le poste de secrétaire général du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), ce qui lui confère l'avantage de disposer d'une première expérience en Suisse. Cette nomination intervient à un moment charnière pour l'autorité de surveillance suisse, accusée de ne pas avoir su anticiper la faillite de Crédit Suisse et d'avoir réagi trop tardivement et de façon trop molle. Il s'agit ainsi d'un message clair envoyé par le Conseil fédéral : par cette nomination, le pays entend éviter un nouveau « Crédit Suisse » avec UBS. Alors que le Département fédéral des finances a ouvert une réflexion « post-mortem » transversale dont les conclusions seront présentées au Parlement au printemps 2024 avec vraisemblablement un surcroît de pouvoir, en particulier de sanction, conféré à la FINMA.

BNS : La Banque nationale suisse (BNS) a annoncé qu'elle devrait clôturer l'exercice 2023 avec une perte de l'ordre de 3 Mds CHF, selon les chiffres provisoires, ce qui empêcherait, pour la 2^{ème} année consécutive, toute contribution à la Confédération et aux cantons au titre de l'exercice écoulé. La situation ne devrait pas changer en 2024 alors que la BNS débute l'année avec un passif de plus de 52 Mds CHF au titre de sa réserve pour distribution. Dans ce contexte, certains cantons ont exprimé leur souhait de renégocier la convention sur la distribution des bénéfices de la BNS. A noter cependant que les cantons devraient bénéficier de ressources supplémentaires liées aux taxes relatives aux importants paiements d'intérêts effectués par la BNS sur les dépôts à vue des banques.

Secteurs non financiers

Nucléaire : Alors que le directeur de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, a indiqué lors du dernier Forum économique mondial sa confiance à l'égard de la capacité des réacteurs suisses à poursuivre leur activité compte-tenu du niveau de sécurité « record » de ces dernières, l'énergéticien Axpo a annoncé cette semaine la diversification de son approvisionnement en combustible. L'énergéticien qui s'approvisionnait jusqu'ici en majeure partie en Russie pour le combustible des centrales nucléaires de Beznau et Leibstadt, a présenté les premiers contrats sans participation ou sous-participation russe récemment conclus pour assurer son approvisionnement à moyen terme.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Crédits visuel : Pixabay